

Femmes victimes de violences : Pas-de-Calais habitat s'engage à nouveau pour leur accès prioritaire à un logement

En 2022, 11 532 femmes ont été victimes de violences conjugales dans le Pas-de-Calais. (+ 20% par rapport à 2019). Pour échapper à cette violence au sein du foyer, il est indispensable que les victimes puissent trouver une solution de relogement et ainsi se mettre en sécurité, loin de leurs agresseurs. Ce mercredi 17 avril, Jean-Louis Cottigny, Président de Pas-de-Calais habitat et de l'URH Hauts-de-France, et Oriane Vanden Berghe, administratrice à la FNSF, ont signé le renouvellement de la convention en faveur de l'accès au logement social des femmes victimes de violences pour les années 2024-2027.



Signée pour la première fois le 25 mars 2021 avec 16 autres bailleurs sociaux de la région, sous l'impulsion de l'Union Régionale pour l'Habitat (URH), cette convention de partenariat avec la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) fait l'objet d'un premier bilan plutôt positif. Pour les années 2021-2022, ce sont 182 femmes victimes de violences conjugales ou familiales qui ont effectué une demande de logement dans les Hauts-de-France. Bien que le secteur de prédilection soit le département du Nord, les 10 demandes faites à l'échelle du Pas-de-Calais ont été étudiées. À ce jour, Pas-de-Calais habitat a relogé 9 femmes avec ou sans enfant(s).

Un comité de suivi est organisé tous les trimestres, réunissant les bailleurs sociaux signataires dont Pas-de-Calais habitat et les associations adhérentes à la FNSF, afin d'étudier les situations des femmes victimes de violence et les orienter vers le service commercial du secteur demandé.

Puis, comme les autres demandes de logement, chaque dossier passe en Commission d'Attribution Logement mais une attention bien particulière y est portée avec un caractère prioritaire. L'attribution d'un logement de qualité permet de garder ses repères et de préserver les enfants.

Au-delà de garantir un lieu sûr où la reconstruction devient possible, la convention prévoit des formations de sensibilisation et de détection de la maltraitance (aide au repérage, orientation et réponses adaptées) assurées par les associations Solidarité Femmes auprès des bailleurs sociaux. 112 professionnels de Pas-de-Calais habitat en ont bénéficié. La compréhension des cycles de la violence permet de repérer les situations problématiques et d'orienter les victimes vers les structures adaptées.

Lors de la signature de la convention, Jean-Louis Cottigny, Président de l'URH Hauts-de-France et de Pas-de-Calais habitat, a affirmé : « *La protection de la femme doit être une priorité : la femme est la mère de notre société* ». Par ce dispositif partenarial, les bailleurs sociaux s'engagent à « *protéger, mettre à l'abri et accompagner* », selon lui.

En complément de cette convention partenariale avec la FNSF, Pas-de-Calais habitat a noué un partenariat avec la Cellule de Traitement des Violences Sexuelles et Sexistes (CTV2S) de la circonscription de police de Lens, pour fluidifier les demandes de logement.

3919 est le numéro d'écoute national pour les femmes victimes de violences.

Contact presse :

Céline VICONGNE / 07 88 75 10 12
celine.vicongne@pasdecalais-habitat.fr